

**DOSSIER TECHNIQUE A LA DEMANDE DE DÉROGATION DE DESTRUCTION  
DE NIDS DE MOINEAU DOMESTIQUE (*PASSER DOMESTICUS*), DE MÉSANGES  
ET DE GÎTES A CHAUVES-SOURIS (*PIPISTRELLUS SP.*)**

**AMIENS - RESIDENCE PORTE DES FLANDRES**



*Façade d'un bâtiment situé Porte des Flandres à Amiens*

09 mai 2022

## 1. Lettre d'engagement

## 1. FORMULAIRE CERFA

## CONTACTS

### PÉTITIONNAIRE, MAÎTRISE D'OUVRAGE : AMSOM HABITAT



#### **AMSOM**

1 Rue du Général Frère, 80080 Amiens

#### **Julien FOLLET**

Monteur d'opérations

06 12 66 63 96

[j.follet@amsom-habitat.fr](mailto:j.follet@amsom-habitat.fr)

#### **DEMATHIEU-BARD Construction**

Jose Dos-SANTOS

### ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE « ESPÈCES PROTÉGÉES » : PICARDIE NATURE



#### **Picardie Nature**

233 rue Eloi Morel 80 000 AMIENS

#### **Référente technique du chantier**

#### **Morgan BOULAY**

Technicienne « Faune protégée & Bâti »

06 09 15 43 77 – 03 62 72 22 50

[morgan.boulay@picardie-nature.org](mailto:morgan.boulay@picardie-nature.org)

#### **Coordinatrice des projets**

#### **Sophie DECLERCQ**

Chargée de mission « Faune protégée & Bâti »

06 37 15 78 20 – 03 62 72 22 50

[sophie.declercq@picardie-nature.org](mailto:sophie.declercq@picardie-nature.org)

## SOMMAIRE

Lettre d'engagement	1. FORMULAIRE CERFA	2
<b>2. CONTEXTE</b>		<b>7</b>
2.1 Les acteurs		7
2.2 Le projet		7
2.3 L'historique		8
2.4 Nature et nécessité des travaux		8
2.5 Impacts des travaux sur les espèces protégées		8
<b>3. COLONIE DE MOINEAUX DOMESTIQUES ET SA PRISE EN COMPTE</b>		<b>12</b>
3.1 Information sur l'espèce <i>Passer domesticus</i>		12
3.2 Environnement de la colonie		12
3.3 La population de Moineau domestique dans un rayon de 15 km		14
3.4 Descriptif de la colonie de Moineau domestique impactée		15
3.5 Cohabitation Moineau domestique et habitants		17
<b>4. MESANGES ET LEUR PRISE EN COMPTE</b>		<b>18</b>
4.1 Information sur la Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> ) et la Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )		18
4.2 Environnement du site de nidification		18
4.3 Les populations de Mésange bleue ( <i>Cyanistes caeruleus</i> ) et de Mésange charbonnière ( <i>Parus major</i> )		18
4.4 Descriptif du site de nidification impacté		21
4.5 Cohabitation Mésange sp. et habitants		22
<b>5. CHAUVES-SOURIS ET LEUR PRISE EN COMPTE</b>		<b>23</b>
5.1 Information sur la Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )		23
5.2 Environnement du gîte		23
5.3 La population Pipistrelle commune ( <i>Pipistrellus pipistrellus</i> )		23
5.4 Descriptif des gîtes de Pipistrelle commune impactés		25
5.5 Cohabitation Pipistrelle commune et habitants		27
<b>6. ENJEU ET IMPACTS CUMULÉS POUR CHAQUE BÂTIMENT</b>		<b>28</b>
<b>7. MESURE DE RÉDUCTION</b>		<b>30</b>
7.1 Adaptation du calendrier et des procédés		30
<b>8. MESURE DE COMPENSATION</b>		<b>32</b>
8.1 Préservation de sites disponibles pour la nidification des mésanges		32
8.2 Mise en place de haies/îlots de végétation et intégration du Moineau domestique dans la conception des espaces verts		32
8.3 Sensibilisation et information des usagers		33
8.4 Inciter à anticiper la prise en compte des espèces protégées		33
<b>9. SUIVIS DU PROJET</b>		<b>34</b>

<b>9.1 Généralités des suivis</b>	<b>34</b>
<b>9.2 Calendrier général des opérations</b>	<b>34</b>

## 2. CONTEXTE

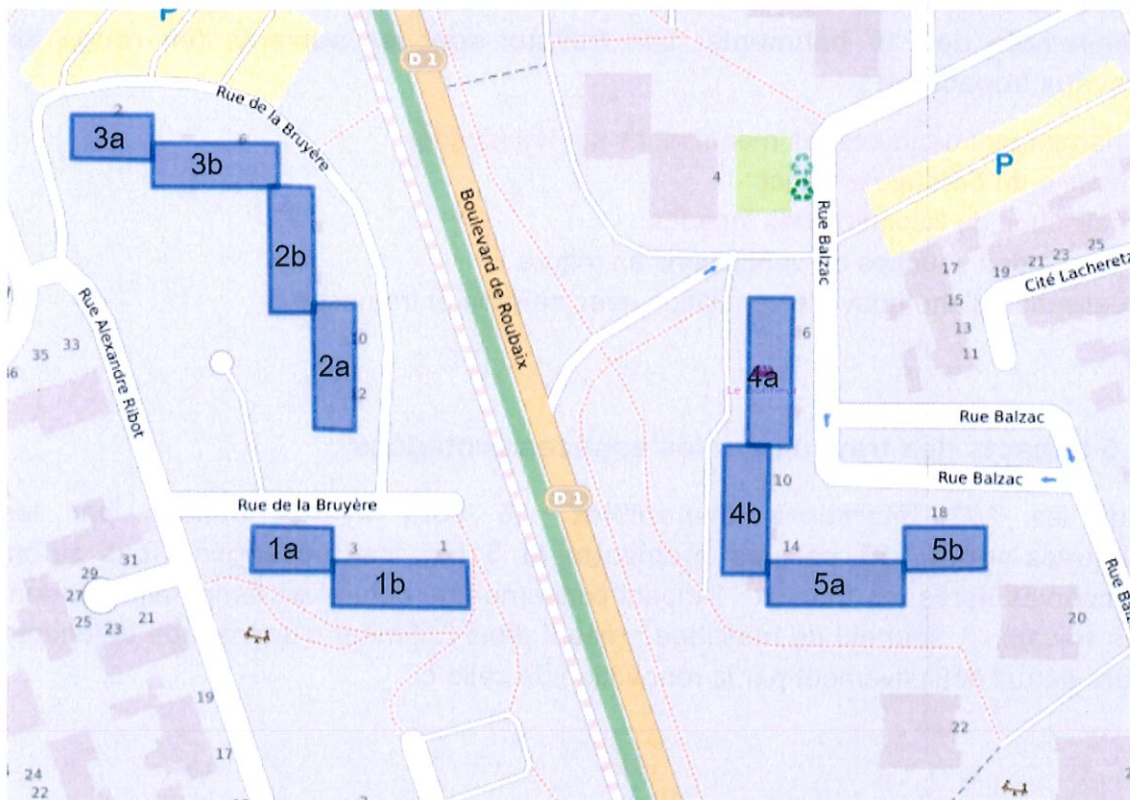
### 2.1 Les acteurs

La société **AMSOM Habitat** est un acteur du logement social dans le département de la Somme. L'AMSOM Habitat possède un patrimoine de près de 20 000 logements. Cette société est un Office Public de l'Habitat (OPH) et a pour mission d'intérêt général de construire et réhabiliter des logements locatifs destinés aux personnes à revenus modestes dont elle assure la location, la gestion et l'entretien.

### 2.2 Le projet

A Amiens, la société AMSOM Habitat gère et entretient 10 bâtiments de la résidence Porte des Flandres. Ce projet concerne les bâtiments ainsi que les espaces verts de la résidence. **La société AMSOM Habitat lance des travaux de rénovation, de réhabilitation, de requalification sur ces 10 bâtiments pour une durée de 16 mois entre septembre 2022 et janvier 2024.**

Le but de ce chantier est d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments et d'améliorer le cadre de vie des habitants dans une logique de désimperméabilisation des sols.



*Les bâtiments concernés et leur dénomination.*

## 2.3 L'historique

Les entreprises DEMATHIEU-BARD Construction et BâtiTech ont contacté Picardie Nature fin octobre 2021 dans le cadre d'un appel d'offre émis par AMSOM Habitat dont le délai est fixé à début novembre 2021. L'appel d'offre précise que le maître d'œuvre devra prendre en compte les dispositions relatives à la réglementation sur la protection de la faune et la flore, notamment la potentielle présence d'espèces

protégées en façade des bâtiments, qui seraient impactées par les travaux. Pour ce faire, les entreprises souhaitent l'expertise de Picardie Nature sur le sujet. Un premier diagnostic urgent est effectué en **octobre 2021**, en dehors de la période de nidification des oiseaux. Ce diagnostic met en évidence de nombreuses potentialités, notamment au niveau des cages d'escaliers où il existe des interstices au niveau de chaque fenêtre. Un second diagnostic est donc réalisé en nacelle au niveau de ces interstices et des autres potentialités **le 23 et 24 mars 2022**.

Une réunion est réalisée le **13 avril 2022** pour définir les modalités de prise en compte des espèces protégées (mesures ERc) dans les travaux prévus.

## 2.4 Nature et nécessité des travaux

**Ce dossier technique à la demande de dérogation de destruction de nids et de gîtes naturels d'espèces d'oiseaux et de chauves-souris protégées concerne l'ensemble des 10 bâtiments. Les travaux sont les suivants (en rouge les travaux impactant) :**

- changement de toutes les menuiseries sur les façades**
- dépose du bardage existant**
- réalisation de l'isolation des façades**
- dépose des souches de ventilations en toiture
- réalisation d'une nouvelle ventilation avec caisson et traînage

## 2.5 Impacts des travaux sur les espèces protégées

Sur les **152 interstices disponibles**, **26 sont avérés utilisés par les chauves-souris**, **15 par les moineaux** et **3 par les mésanges**. Tous seront conservés après les travaux : l'impact concerne une obturation temporaire pendant les travaux. 1 seul nid de mésange présent dans l'intérieur d'une façade détériorée sera détruit définitivement par la rénovation de celle-ci.



La réalisation des **travaux impactant** nécessite l'obturation temporaire de nids/gîtes naturels de Moineau domestique (*Passer domesticus*), de Mésange sp. (*Cyanistes caeruleus* ou *Parus major*) et de Pipistrelle (*Pipistrellus sp.*), sans solution alternative.

➤ Les 2 espèces d'oiseaux (et leurs nids) citées sont protégées nationalement au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

➤ Cette espèce de chauves-souris (et leurs gîtes d'hibernation) est protégée nationalement au titre de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Pour ces 3 espèces animales, des dérogations aux interdictions peuvent être accordées dans les conditions prévues aux articles L411-2 du code de l'environnement.

Selon l'article L411-2 du code de l'environnement, des dérogations au L411-1 peuvent être envisagées

4° La délivrance de dérogations aux interdictions mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L. 411-1, à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire, et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle :

a) Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels ;

b) Pour prévenir des dommages importants notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété ;

c) Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ou pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique, et pour des motifs qui comporteraient des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ;

d) À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes ;

e) Pour permettre, dans des conditions strictement contrôlées, d'une manière sélective et dans une mesure limitée, la prise ou la détention d'un nombre limité et spécifié de certains spécimens.

Des dérogations aux interdictions peuvent être accordées dans les conditions prévues aux articles L411-2 du code de l'environnement.

Ce projet présente un intérêt public majeur de nature économique et social important (logement de personnes avec loyer maximum encadré par l'Etat) et c'est à ce titre que l'AMSOM Habitat dépose ce dossier et sollicite une demande de dérogation au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement.

**Rappel du statut de rareté et de menace des espèces impactées :**

Espèce impactée	Espèce protégée <sup>1</sup> <sub>2</sub>	Menace en Hauts de France <sup>3</sup>	Rareté en Hauts de France	Liste rouge France (2016) <sup>4 5</sup>	Liste rouge Europe (2017) <sup>6 7</sup>
Etourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>		LC (Least Concern) Préoccupation mineure	CC Très commune	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	LC (Least Concern) Préoccupation mineure
Moineau domestique <i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	x	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	CC Très commune	LC	LC (Least Concern) Préoccupation mineure
Mésange indéterminée	x	LC (Least Concern) Préoccupation mineure	CC Très commune	LC	LC (Least Concern) Préoccupation mineure
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	x	LC (Least Concern) Préoccupation mineure		NT (Near Threatened) Presque menacée	LC (Least Concern) Préoccupation mineure

<sup>1</sup> Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021384277/>

<sup>2</sup> Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000649682/>

<sup>3</sup> Listes de menace et de rareté de la faune en Picardie : actualisation 2016  
<http://www.picardie-nature.org/etude-de-la-faune-sauvage/les-groupes-de-faune-etudies/les-evenements-et-etudes-multi/article/listes-de-menace-et-de-rarete-de>

<sup>4</sup> Liste rouge des espèces menacées en France (Oiseaux) :  
[https://inpn.mnhn.fr/docs/LR\\_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf](https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf)

<sup>5</sup> La Liste rouge des espèces menacées en France (Mammifères) :  
<https://uicn.fr/wp-content/uploads/2017/11/liste-rouge-mammiferes-de-france-metropolitaine.pdf>

<sup>6</sup> European Red List of Birds  
<https://www.birdlife.org/wp-content/uploads/2021/10/BirdLife-European-Red-List-of-Birds-2021.pdf>

<sup>7</sup> The Status and Distribution of European Mammals  
[https://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/redlist/downloads/European\\_mammals.pdf](https://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/redlist/downloads/European_mammals.pdf)

## 3. COLONIE DE MOINEAUX DOMESTIQUES ET SA PRISE EN COMPTE

### 3.1 Information sur l'espèce *Passer domesticus*

Le Moineau domestique est une espèce présente dans notre région toute l'année. **Sédentaire**, il accomplit son cycle de vie sur son territoire. **L'hiver il s'abrite dans les nids et les haies. Au printemps et en été, il utilise ses nids pour élever ses nichées (2 à 3).**

Il installe ses nids dans les anfractuosités de murs, bardages, sculptures, et même dans un nid d'hirondelle. Parfois des éléments extérieurs permettent de le détecter : herbe sèche, amas de végétation sèche, plume, morceau de plastique. Dans d'autres cas, seule l'observation du comportement des oiseaux certifie ou non l'utilisation du site en période de reproduction.

Le Moineau domestique est une espèce protégée en France, tout comme ses nids. Son statut de rareté en Picardie est qualifié de « Très commun », et son statut de la menace est qualifié de « Préoccupation mineure » (référentiel Oiseaux de Picardie, 2009, Picardie Nature [www.clicnat.fr](http://www.clicnat.fr)).

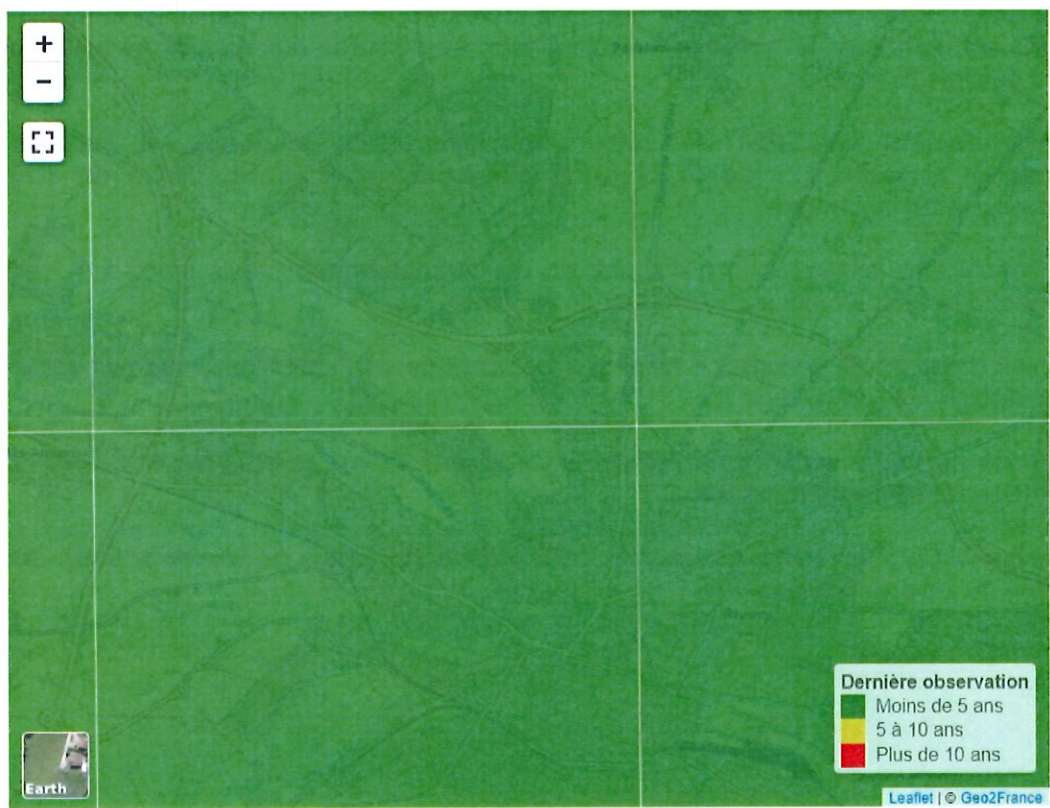
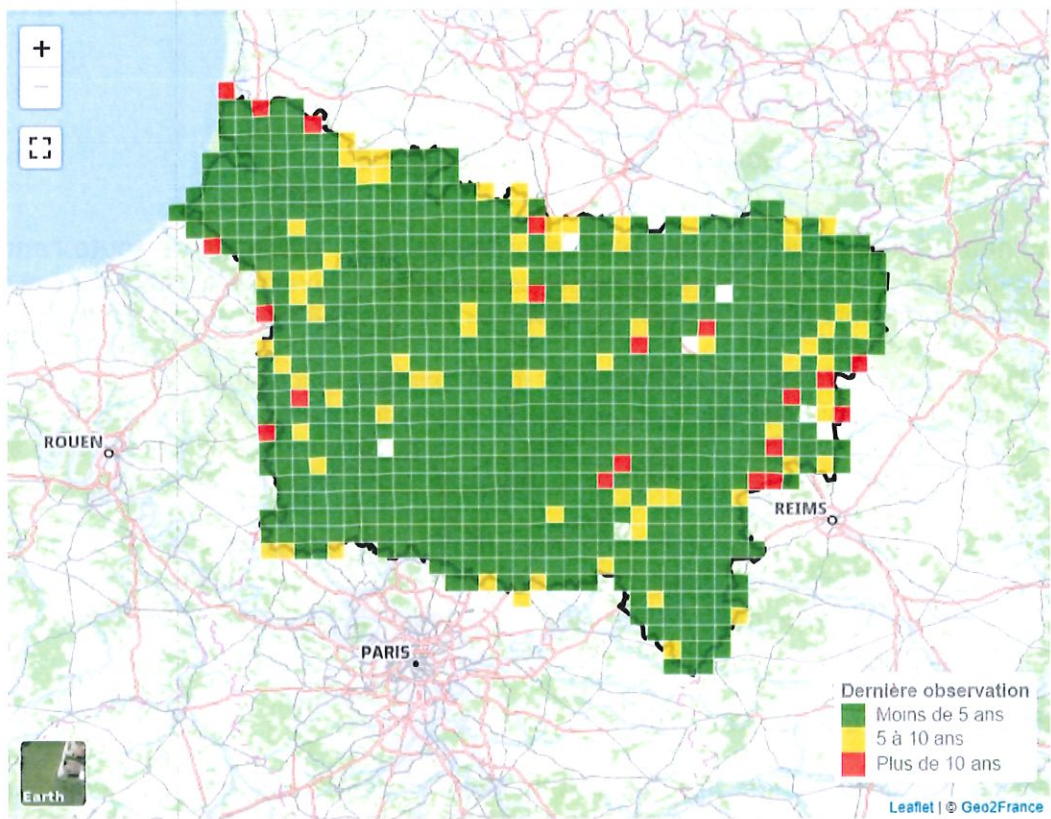
### 3.2 Environnement de la colonie

Au sein de la résidence Porte des Flandres, le Moineau domestique trouve tout ce dont il a besoin pour accomplir son cycle de vie : des endroits pour installer ses nids, des zones de nourrissage et des zones de repos dans les arbres et buissons. A proximité immédiate, le quartier est composé de maisons avec jardinets. Les toitures aux anciennes tuiles offrent autant de sites favorables.

**L'environnement immédiat de cette population reste identique, il sera même davantage accueillant avec la création d'espaces végétalisés.** L'offre en sites de nidification reste inchangée.

Pour les raisons suivantes, il n'y a pas eu de dénombrement précis lancé sur les sites périphériques de nidification de Moineau domestique :

- sur les linéaires de toitures, il n'est pas possible de dénombrer les nids puisqu'ils sont dissimulés sous la couverture ;
- le mode de vie sédentaire de l'oiseau indique que s'il est présent sur site, c'est qu'il y trouve des zones de reproduction ;
- l'espèce est présente aux niveaux régional et local (cf cartes de [www.clicnat.fr](http://www.clicnat.fr)), elle est qualifiée de Très commune.



Cartes des observations réalisées sur les départements picards et zoom sur la commune d'Amiens, source clicnat.

### 3.3 La population de Moineau domestique dans un rayon de 15 km

Beaucoup de données existent sur la présence (données « en vol » par exemple) de l'espèce en Picardie, mais peu sur la nidification de l'espèce au vu du fait qu'il s'agit d'une **espèce commune** et que les citoyens ne pensent pas à saisir ce type d'observation spécifique.

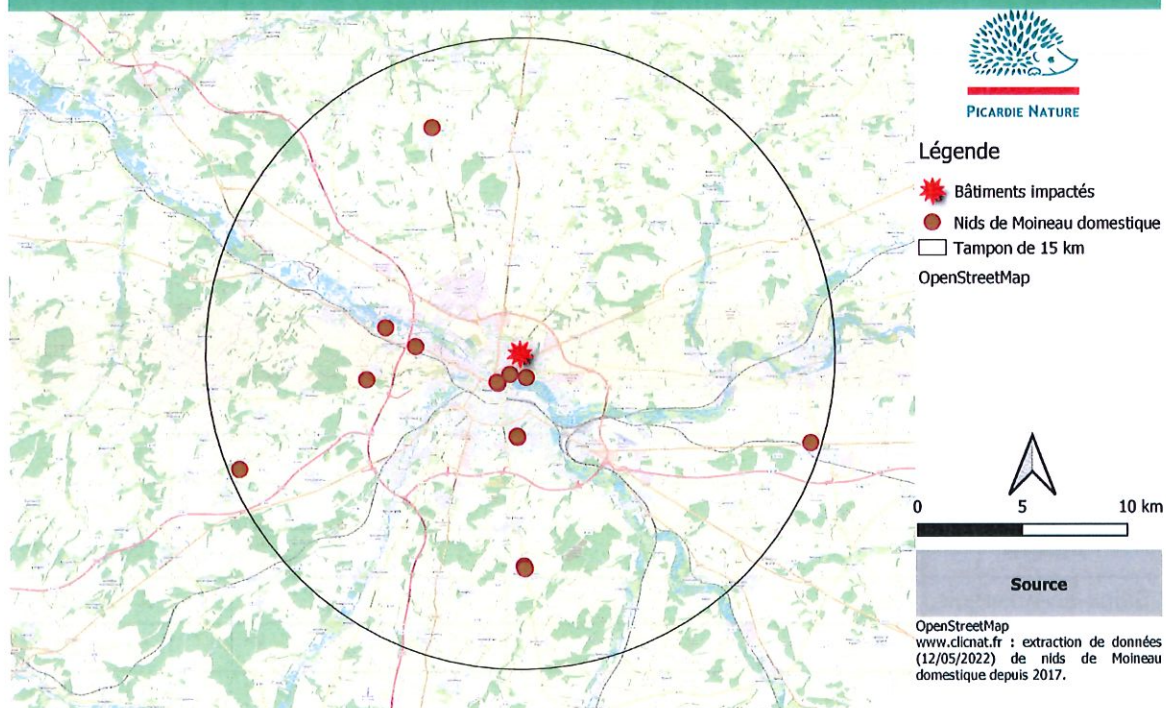
Commune	Site	Distance (en m)	Nombre de nids	Date
Amiens	Résidence Porte des Flandres	0	15	23 et 24 mars 2022
Sains-en-Amiénois		10 214 m	1*	3 juillet 2021
Rivery		1 161 m	1*	22 juin 2021
Amiens		1 088 m	1*	13 juin 2021
Amiens		1 735 m	2*	10 mai 2021
Sains-en-Amiénois		10 214 m	1*	4 mai 2021
Sains-en-Amiénois		10 098 m	1*	4 mai 2021
Amiens		4 983 m	2*	3 mai 2021
Flesselles	Immeubles à appartenant à l'AMSOM Habitat	11 519 m	1*	23 avril 2021
Saveuse		7 413 m	1*	22 avril 2021
Amiens		1 749 m	1*	6 octobre 2020
Amiens	Immeubles à appartenant à Clésence	3 973 m	1*	20 août 2020
Amiens	Immeubles à appartenant à Clésence	3 957 m	1*	20 août 2020
Amiens	Immeubles à appartenant à Clésence	3 940 m	1*	20 août 2020
Amiens	Immeubles à appartenant à Clésence	3 917 m	1*	19 août 2020
Dreuil-lès-Amiens		6 520 m	10*	6 juin 2020
Villers-Bretonneux		14 474 m	10*	2 janvier 2020
Pissy		14 471 m	2*	20 mai 2018

Case rouge = nids impactés par les travaux à prévoir.

Case blanche = nids non impactés car bâtiments non soumis à travaux.

\*=inventaire non exhaustif, nombre de nids minimal/présence signalée

### Nids de Moineau domestique connus dans un rayon de 15 km autour de la zone impactée par les travaux



### 3.4 Descriptif de la colonie de Moineau domestique impactée

Les inventaires menés les **23 et 24 mars 2022** ont permis de mettre en évidence la présence de **15 nids de Moineau domestique** dans les interstices situés au-dessus des fenêtres au niveau des cages d'escaliers. Les nids sont répartis sur les différents étages sans préférence notable.



Interstice utilisé par le Moineau domestique, les mésanges et les chauves-souris

*Localisation des interstices utilisés par le Moineau domestique*

Tableau de synthèse du nombre de nids observés par étage :

Etage	Moineau domestique
7em étage	3
6em étage	2
5em étage	2
4em étage	2
3em étage	2
2em étage	2
1er étage	2
RDC	?
<b>Total</b>	<b>15</b>

Les nids observés sont principalement situés sur les **façades exposées Nord**. Cela est lié au fait que la majorité des cages d'escaliers accessibles et contrôlées en nacelle sont exposées Nord. Certaines surfaces n'ont pas été contrôlées en mars car le terrain, **trop pentu**, n'a pas permis l'accès de la nacelle.

Tableau de synthèse du nombre de nids observés par bâtiment et par façade :

Bâtiment	Façade			
	Nord	Sud	Est	Ouest
<b>1a</b>	Non	Non contrôlé	Non	X
<b>1b</b>	7	X	X	X
<b>2a</b>	X	X	Non	X
<b>2b</b>	X	X	Non contrôlé	X
<b>3a</b>	Non	Non contrôlé	X	Non
<b>3b</b>	5	X	X	X
<b>4a</b>	Non	Non	2	Non
<b>4b</b>	X	X	X	X
<b>5a</b>	1	X	X	X
<b>5b</b>	X	Non contrôlé	X	X
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

### **3.5 Cohabitation Moineau domestique et habitants**

La localisation des nids au niveau des cages d'escaliers **ne pose pas de problème** de cohabitation entre les habitants et le Moineau domestique.



## 4. MESANGES ET LEUR PRISE EN COMPTE

### 4.1 Information sur la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) et la Mésange charbonnière (*Parus major*)

La Mésange bleue et la Mésange charbonnière sont des espèces **initialement forestières** qui se sont adaptées à la vie urbaine. Ainsi, on les retrouve dans les parcs, jardins et autres espaces verts. Ces espèces cavernicoles installent leurs nids de mousse dans des **cavités arboricoles ou d'origine anthropique**. Ainsi ces espèces de mésanges peuvent s'installer dans des nichoirs, mais aussi dans des parpaings, boîtes aux lettres ou dans tout autre espace suffisamment restreint pour qu'elles s'y sentent en sécurité. **Ces espèces très communes ne sont pas coloniales.**

### 4.2 Environnement du site de nidification

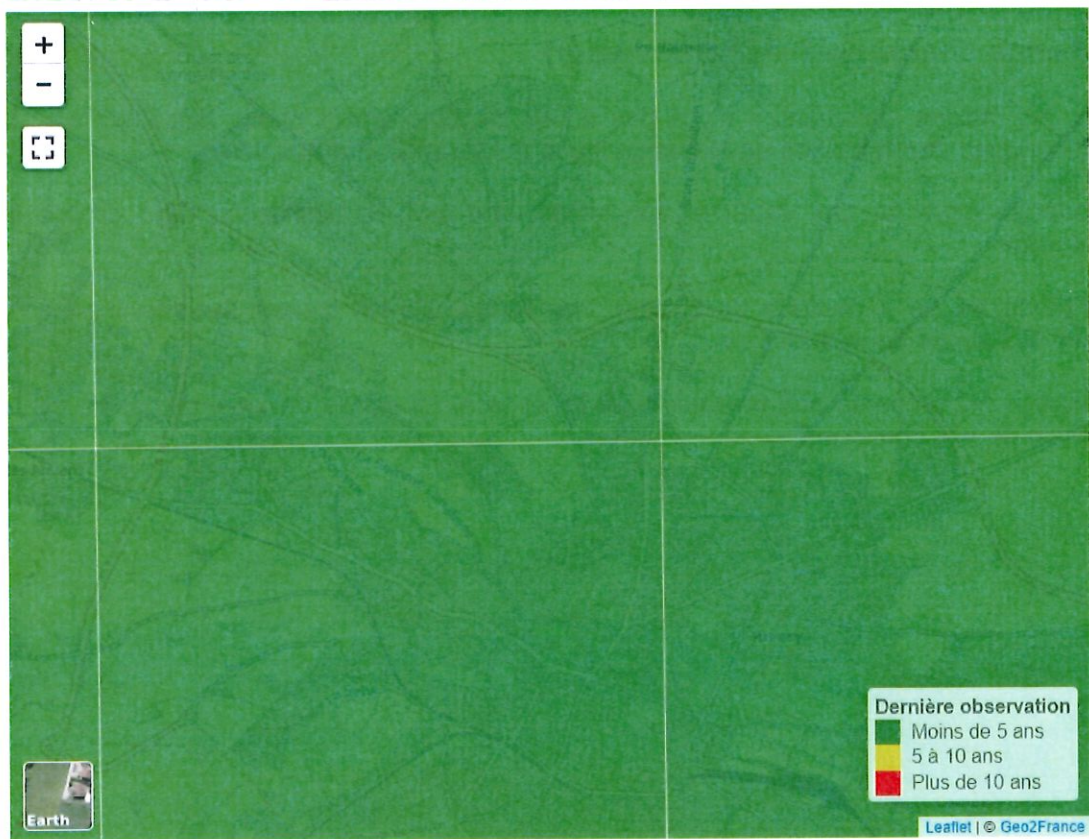
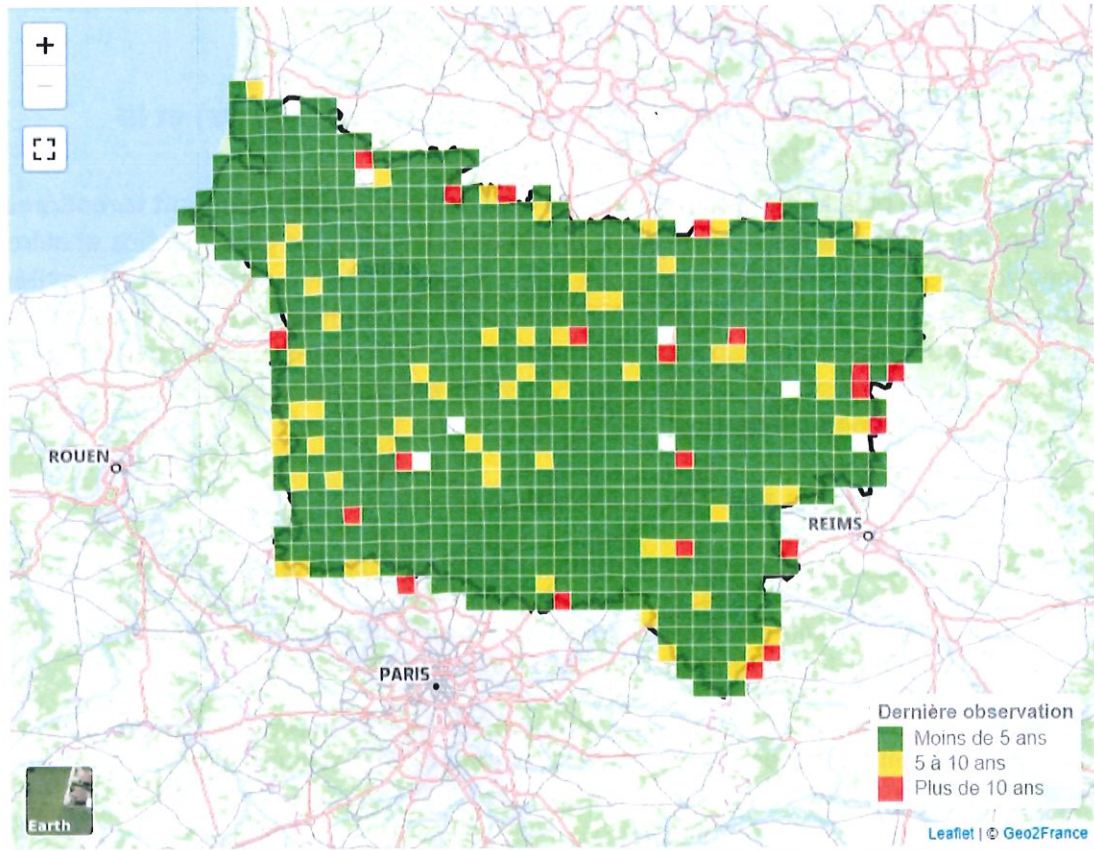
Au sein de la résidence, les mésanges installent leurs nids **dans les bâtiments** et trouvent leur alimentation dans les espaces verts à proximité de la résidence. Elles peuvent également trouver une alimentation complémentaire en hiver dans les jardins individuels dans les mangeoires et trouver refuge dans les arbres aux alentours.

**L'environnement immédiat de cette population reste identique, il sera même davantage accueillant avec la création d'espaces végétalisés.** L'offre en sites de nidification reste inchangée.

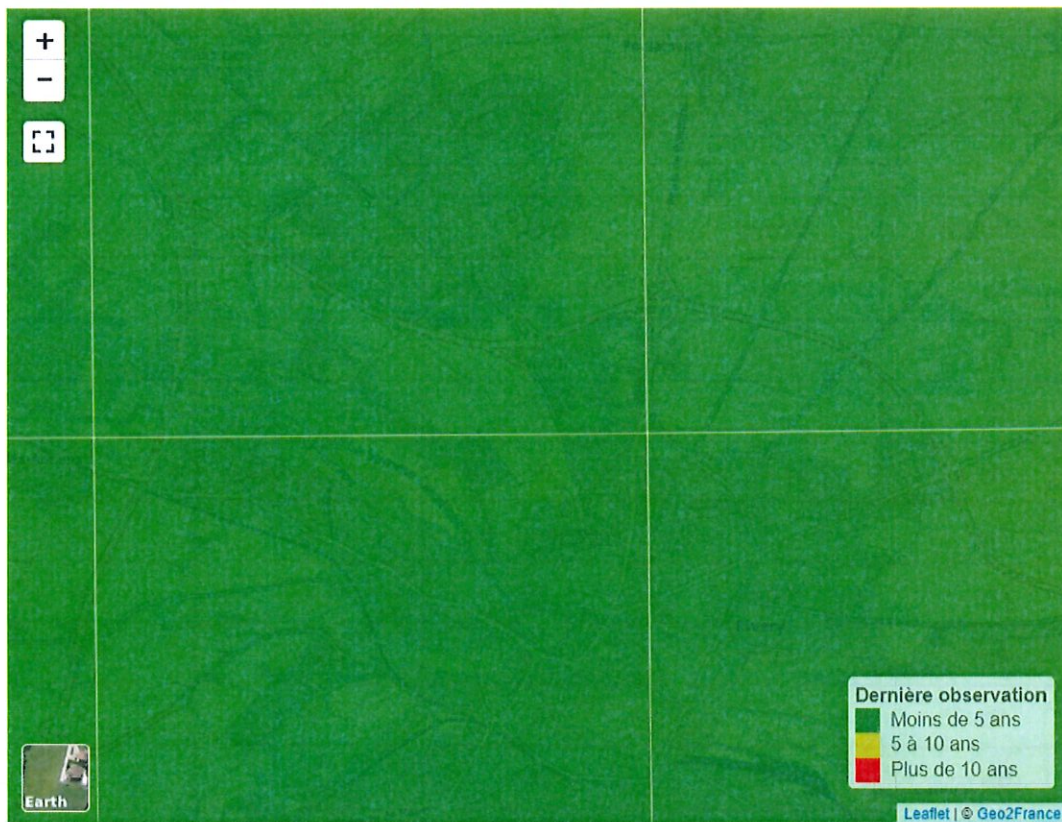
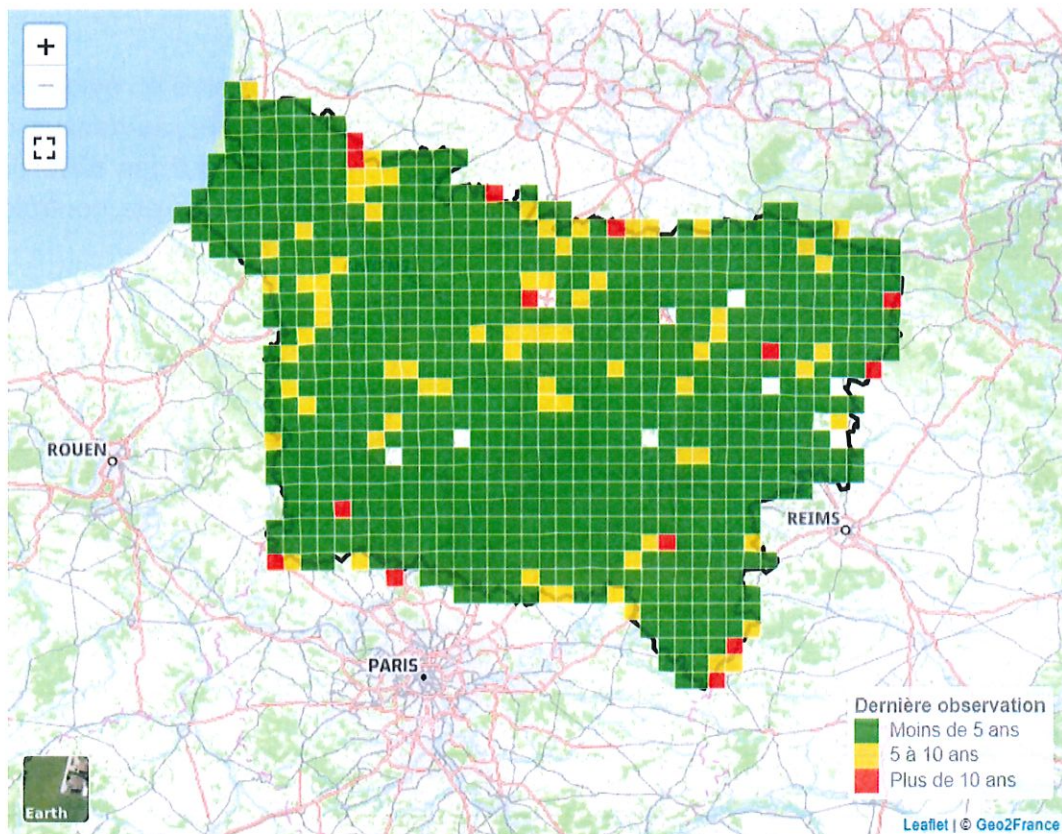
### 4.3 Les populations de Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*) et de Mésange charbonnière (*Parus major*)

Pour les raisons suivantes, il n'y a pas eu de dénombrement précis lancé sur les sites périphériques de nidification de Mésange bleue et Mésange charbonnière :

- l'opportunisme de ces espèces concernant leur site de nidification rend difficile leur localisation
- le mode de vie sédentaire de l'oiseau indique que s'il est présent sur site, c'est qu'il y trouve des zones de reproduction ;
- l'espèce est présente aux niveaux régional et local (cf cartes de [www.clicnat.fr](http://www.clicnat.fr)), elle est qualifiée de très commune.



Cartes des observations réalisées sur les départements picards et zoom sur la commune d'Amiens pour la Mésange charbonnière, source clicnat.



Cartes des observations réalisées sur les départements picards et zoom sur la commune d'Amiens pour la Mésange bleue, source clicnat.

#### 4.4 Descriptif du site de nidification impacté

Les inventaires menés les **23 et 24 mars 2022** ont permis de mettre en évidence la présence de **4 nids de Mésange sp.** dans les interstices situés au-dessus des fenêtres au niveau des cages d'escaliers. Les nids sont répartis **sur les différents étages** principalement au 4ème étage. Certaines surfaces n'ont pas été contrôlées en mars car le terrain, trop pentu, n'a pas permis l'accès de la nacelle.

Tableau de synthèse du nombre de nids observés par étage :

Etage	Moineau domestique
7em étage	0
6em étage	0
5em étage	0
4em étage	3
3em étage	0
2em étage	1
1er étage	0
RDC	?
<b>Total</b>	<b>4</b>

Tableau de synthèse du nombre de nids observés par bâtiment et par façade :

Bâtiment	Façade			
	Nord	Sud	Est	Ouest
<b>1a</b>	Non	Non contrôlé	Non	X
<b>1b</b>	Non	X	X	X
<b>2a</b>	X	X	1	X
<b>2b</b>	X	X	Non contrôlé	X
<b>3a</b>	1	Non contrôlé	X	Non
<b>3b</b>	Non	X	X	X
<b>4a</b>	Non	Non	Non	Non
<b>4b</b>	X	X	X	X
<b>5a</b>	2	X	X	X
<b>5b</b>	X	Non contrôlé	X	X
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

#### **4.5 Cohabitation Mésange sp. et habitants**

La localisation des nids au niveau des cages d'escaliers ne pose pas de problème de cohabitation entre les habitants et les mésanges.

## 5. CHAUVES-SOURIS ET LEUR PRISE EN COMPTE

### 5.1 Information sur la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

La Pipistrelle commune est une espèce de **chauve-souris anthropophile** qui gîte dans les bâtiments. Il s'agit d'une **espèce commune et opportuniste** qui est présente dans de nombreux habitats à proximité des installations humaines. Cette espèce sédentaire peut parcourir **jusqu'à 5 km autour de son gîte en moyenne** et utilise généralement un réseau de gîtes pour accomplir son cycle de vie. En effet, elle est sensible à la température de ses gîtes et va donc se déplacer en fonction de celle-ci. Généralement, cette espèce utilise différents types de gîtes :

- les gîtes de mise-bas utilisés lors de la période estivale pour l'élevage des jeunes par les femelles, il s'agit de gîtes suffisamment chauds pour permettre la survie des jeunes.
- les gîtes de mâles utilisés par un ou quelques mâles, généralement à proximité des maternités.
- les gîtes de transit qui permettent aux individus de se déplacer au printemps et à l'automne entre les gîtes estivaux et d'hibernation.
- les gîtes d'hibernation pour passer la période hivernale lorsque la ressource en insectes est insuffisante.
- les gîtes de swarming utilisés par les individus généralement à l'automne pour des interactions sociales comme l'accouplement etc.

L'écologie de la Pipistrelle commune n'est pas encore connue avec certitude, cependant certains gîtes peuvent avoir plusieurs utilités, par exemple, servir à des mâles en été, tout en étant des sites de swarming ou d'hibernation.

### 5.2 Environnement du gîte

Au sein de la résidence Porte des Flandres, la Pipistrelle commune trouve différents gîtes autour desquels elle peut chasser ; alignements d'arbres, jardins, lampadaires.

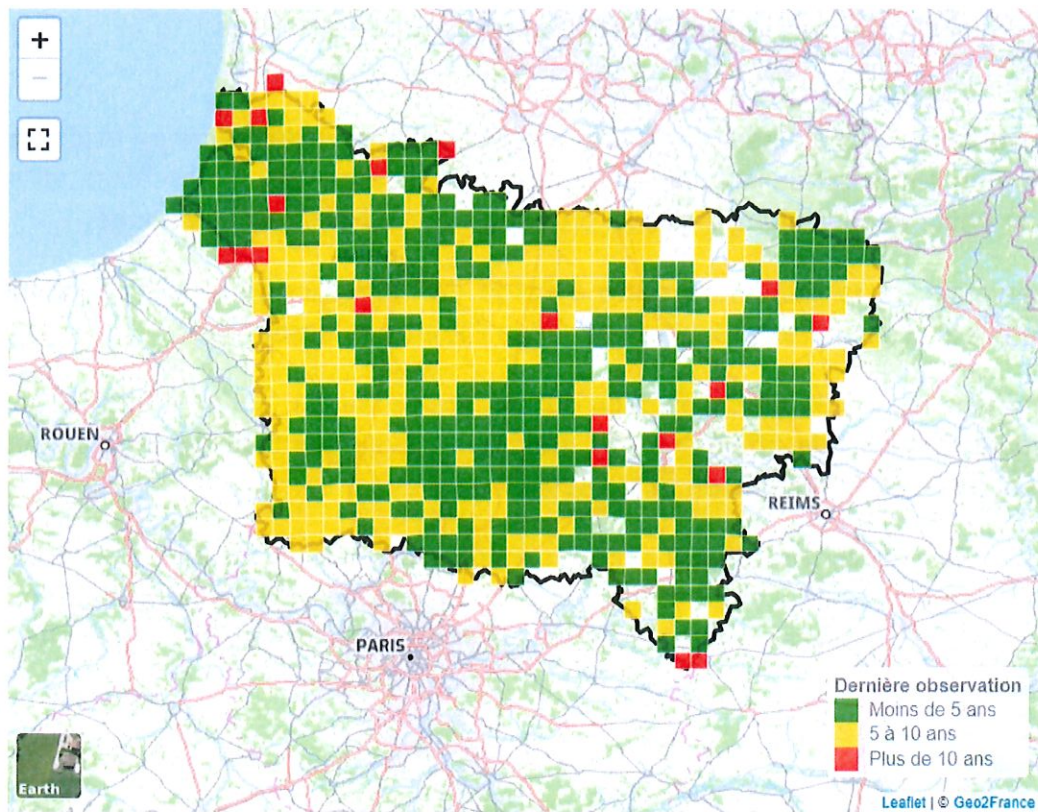
**L'environnement immédiat de cette population reste identique, il sera même davantage accueillant avec la création d'espaces végétalisés qui constituent des territoires de chasse intéressants.** L'offre en gîtes reste inchangée.

### 5.3 La population Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

Pour les raisons suivantes, il n'y a pas eu de dénombrement précis lancé sur les sites périphériques de reproduction de Pipistrelle commune :

- l'opportuniste de cette espèce concernant leur gîte rend difficile leur localisation
- l'espèce est présente aux niveaux régional et local (cf cartes de [www.clicnat.fr](http://www.clicnat.fr)), elle est qualifiée de Très commune.

Toutefois, Picardie Nature connaît une dizaine d'autres gîtes sur la ville d'Amiens mais les échanges entre maternités sont encore peu connus.



Cartes des observations réalisées sur les départements picards et zoom sur la commune d'Amiens pour la Pipistrelle commune, données principalement acoustiques, source clicnat.

## 5.4 Descriptif des gîtes de Pipistrelle commune impactés

Les inventaires menés les **23 et 24 mars 2022** ont permis de mettre en évidence **26 interstices** situés au-dessus des fenêtres au niveau des cages d'escaliers utilisées par une petite espèce chauve-souris, probablement la Pipistrelle commune.

L'observation de **la taille du guano à l'aide de l'endoscope** et le type de milieu suggèrent qu'il s'agit très probablement de la **Pipistrelle commune**.

Concernant le type de gîte, c'est bien sur un gîte de transit, qui peut être utilisé par une maternité entre le printemps et l'automne. L'hiver, des individus en hibernation peuvent aussi être présents en petit effectif.

**L'ensemble des 26 interstices** sont des entrées donnant accès à un réseau dense au sein des bâtiments. La connaissance fine de l'espèce et l'expérience de Picardie Nature sur les espèces anthropophiles permettent de caractériser ces gîtes de transit.



Représentation du réseau d'interstices et disjoints susceptible d'être utilisé par les chauves-souris



Tableau de synthèse du nombre d'interstices occupés par étage :

Etage	Pipistrelle commune
7em étage	4*
6em étage	2
5em étage	5
4em étage	2
3em étage	6
2em étage	5
1er étage	2
RDC	?
<b>Total</b>	<b>26</b>

\* Un des gîtes indiqué correspond à une acrotère favorable.

Les entrées de gîtes sont situées à tous les étages et principalement sur les façades Nord et Est où se trouvent les cages d'escaliers.

Tableau de synthèse du nombre d'interstices occupés par bâtiment et par façade :

Bâtiment	Façade			
	Nord	Sud	Est	Ouest
<b>1a</b>	Non	Non contrôlé	Non	X
<b>1b</b>	2	X	X	X
<b>2a</b>	X	X	Non	X
<b>2b</b>	X	X	Non contrôlé	X
<b>3a</b>	1	Non contrôlé	X	1
<b>3b</b>	Non	X	X	X
<b>4a</b>	Non	Non	7	Non
<b>4b</b>	X	X	6	X
<b>5a</b>	5	X	X	X
<b>5b</b>	4	Non contrôlé	X	X
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>1</b>

## 5.5 Cohabitation Pipistrelle commune et habitants

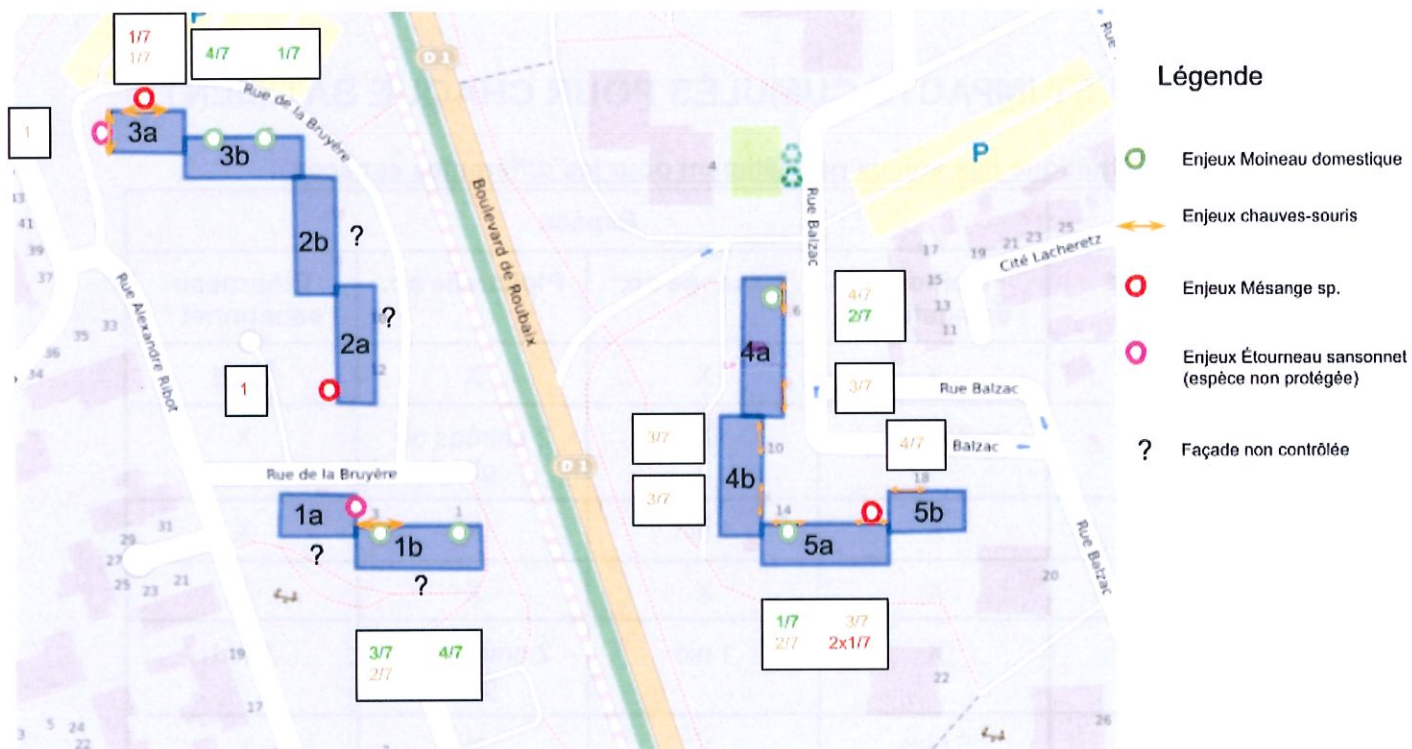
La localisation des entrées de gîtes au niveau des cages d'escaliers ne pose pas de problème de cohabitation entre les habitants et les chauves-souris.

## 6. ENJEU ET IMPACTS CUMULÉS POUR CHAQUE BÂTIMENT

Tableau synthétique des enjeux par bâtiment pour les différentes espèces.

Bâtiment	Espèce			
	Moineau domestique	Mésange sp.	Pipistrelle sp.	Étourneau sansonnet *
1a	X	X	X	1 nid
1b	7 nids	X	2 entrées de gîte	X
2a	X	1 nid	X	X
2b	X	X	X	X
3a	X	1 nid	2 entrées de gîte	1 nid
3b	5 nids	X	X	X
4a	2 nids	X	7 entrées de gîte	X
4b	X	X	6 entrées de gîte	X
5a	1 nid	2 nids	5 entrées de gîte	X
5b	X	X	4 entrées de gîte	X
<b>Total</b>	<b>15 nids</b>	<b>4 nids</b>	<b>26 entrées de gîte</b>	<b>2 nids</b>

\* : Observation concernant l'Étourneau sansonnet, espèce non protégée par la loi.



*Carte de synthèse des enjeux en vue aérienne*

La proportion des interstices concernés par la présence d'espèces protégées au niveau des cages d'escaliers est exprimée en fraction. En l'absence de fraction, le nid est alors situé sur un autre espace.

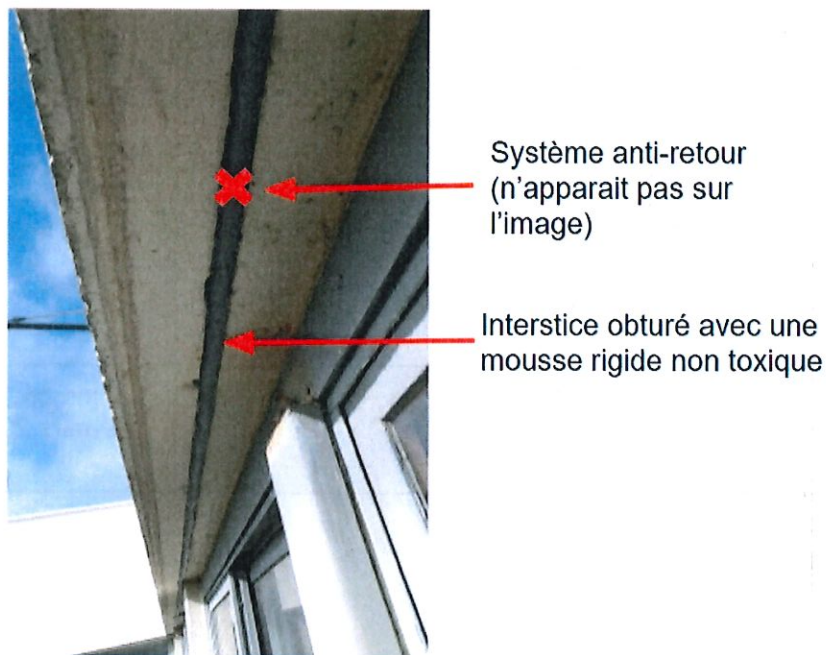
Les positions précises des nids et gîtes sont disponibles dans le compte rendu diagnostic espèces protégées, document joint à la demande de dérogation.

## 7. MESURE DE RÉDUCTION

### 7.1 Adaptation du calendrier et des procédés

Les nids et gîtes des différentes espèces protégées présentés ci-dessus **ne seront pas détruits** par les travaux à l'exception d'**un nid de Mésange inoccupé lors du diagnostic** et exposé aux intempéries. De nombreux interstices resteront disponibles pendant et après les travaux permettant aux mésanges de s'installer dans les autres espaces disponibles.

Le phasage des travaux est aménagé de manière à **limiter l'impact des travaux sur les espèces protégées**. Pour **éviter de risquer de blesser ou déranger les individus** au cours des travaux, il est prévu d'obturer en dehors des périodes de nidification, de mise-bas et d'hibernation les interstices utilisés en laissant une zone de report pour les individus à proximité sur les autres bâtiments du site. Cette obturation prévoit **la mise en place de systèmes anti-retour** pour les chauves-souris sur **chacune des entrées de gîte** afin de leur permettre de quitter les gîtes. Les espaces à obturer sont situés au **niveau des cages d'escaliers au niveau d'une seule façade de chaque bâtiment**.



*Illustration d'un système d'obturation*

Le détail du phasage est présenté ci-dessous :

<b>Bâtiments</b>	<b>Obturation / Destruction</b>	<b>Bâtiments disponibles pour le report des individus</b>	<b>Période de travaux des bâtiments en première colonne</b>
4a et 4b (côté rue Balzac)	Septembre 2022	5a et 5b	Septembre 2022 à mars 2023
4a et 4b (côté boulevard de Roubaix)	/ (pas d'enjeu)	/	Avril à août 2024
5a et 5b (côté extérieur)	/ (pas d'enjeu)	/	Avril à août 2024
5a et 5b (côté rue Balzac)	Septembre 2023	4a et 4b	Septembre 2023 à mars 2024
1a et 1b (entiers)	Septembre 2022	3a, 3b, 2a et 2b	Septembre 2022 à mars 2023
2a et 2b (coté rue Bruyère)	Mi-mars 2023 (en cas de réinstallation de Moineau domestique)	1a, 1b, 3a et 3b	Mars à Septembre 2023
2a et 2b (rue Alexandre Ribot)	Mi-mars 2023 : destruction nid de mésange	1a, 1b, 3a et 3b	Avril à août 2024
3a et 3b (entiers)	Septembre 2023	1a, 1b, 2a et 2b	Septembre 2023 à mars 2024

## 8. MESURE DE COMPENSATION

### 8.1 Préservation de sites disponibles pour la nidification des mésanges

Sur les 4 nids de mésange, seul 1 sera détruit. En raison d'un nombre très importants d'interstices, (152) qui au final restera accessible à l'ensemble des espèces, Picardie Nature fait le choix de ne pas installer de nid artificiel pour le nid de mésange. Les 152 interstices en place suffisent.

### 8.2 Mise en place de haies/filots de végétation et intégration du Moineau domestique dans la conception des espaces verts

L'AMSOM Habitat a pour objectif de **déminéraliser les espaces** autour des bâtiments en rénovation :

- créer des haies
- créer des massifs

L'AMSOM a fourni le projet pensé par le paysagiste à Picardie Nature. Les échanges sont en cours :

- pour **le choix des essences** afin de favoriser les essences locales (notamment le label Végétal local)
- pour **orienter vers les besoins du Moineau domestique** : végétaux denses et persistants qui servent de refuge en hiver, végétaux attractifs pour les insectes pour la ressource en insectes lors de l'alimentation des jeunes, végétaux à baies en hiver pour l'alimentation des adultes, ainsi que des espaces ouverts de pelouse.

Les photos ci-dessous donnent exemple de milieu similaire utilisé.



*Exemples de haies utilisées par le moineau domestique en milieu urbain*

### 8.3 Sensibilisation et information des usagers

Picardie Nature possède plusieurs outils de communication efficaces auprès des publics. L'AMSOM pourra en bénéficier pour informer ses locataires.

- Exposition Faune protégée & Bâti
- Feuillelet d'information sur le Moineau domestique : inspiré du feuillelet « Des Questions sur les hirondelles » déjà largement diffusé
- Série de cartes postales sur 10 espèces du bâti, oiseaux et chauves-souris : en préparation 2022
- Article spécifique pour les locataires : web et bulletin d'information

**faune & bâti**

Exposition itinérante de 15 panneaux à destination des petits et des grands, pour découvrir la Faune sauvage exploitant le Bâti

Cette exposition permet de découvrir :

- les espèces locales de chauves-souris et d'hirondelles
- les jeunes hirondelles au nid
- les lieux qu'utilisent ces espèces dans le bâti
- la subtile cohabitation de l'Homme avec ces espèces

Support :

- 15 panneaux de 1 m par 80 cm
- Fixation sur grille, crochets fournis
- Prêt de nids et gîtes artificiels

Conditions :

- Mise à disposition gratuite
- Transport à la charge de l'emprunteur
- Convention de mise à disposition

Possibilité de compléter par une conférence ou un atelier

Contact : Picardie Nature  
info@picardie-nature.org  
03 67 22 22 50 / www.picardie-nature.org

**50 ans**  
Picardie Nature

**Des questions sur les hirondelles**

Vous avez des hirondelles chez vous mais elles présentent encore quelques mystères ?  
Picardie Nature est là pour vous éclairer !

Ici, nous vivons avec les **hirondelles** !

Vous aussi, gardez leurs nids !

LES MEMBRÉS ET LEURS NIDS  
www.picardie-nature.org

www.picardie-nature.org / CONTACTEZ NOUS :  
www.picardie-nature.org

Logo de la Région Hauts-de-France

Si l'AMSOM le souhaite, un événement spécifique autour des espèces et des bâtiments pourra s'envisager à partir de l'exposition de l'association.

### 8.4 Inciter à anticiper la prise en compte des espèces protégées

Picardie Nature recommande d'intégrer systématiquement les diagnostics **Espèces Protégées sur les opérations**. Picardie recommande également la mise en place d'une journée de formation pour les monteurs d'opérations de l'AMSOM.



## 9. SUIVIS DU PROJET

### 9.1 Généralités des suivis

La période prévue pour le chantier est de **septembre 2022 à mars 2024 (16 mois)** ; période d'intervention sur site de reproduction entre septembre 2022 et mars 2024.

Les 3 espèces seront impactées par les travaux pendant 16 mois, entre 2022 et 2024.

L'AMSOM HABITAT a missionné Picardie Nature pour :

- le suivi technique de chantier : obturation des interstices, mise en place des mesures compensatoires et d'accompagnement, disponibilité pour toute question relative aux espèces : 2022-2024.
- le suivi écologique des oiseaux concernés ainsi que des chauves-souris pendant le chantier 2022-2024.
- le suivi écologique des oiseaux concernés ainsi que des chauves-souris : 1 passage par an jusqu'en 2025.

### 9.2 Calendrier général des opérations

Ce calendrier synthétise les éléments présentés dans le dossier. L'arrêté préfectoral pourra imposer des modifications à appliquer. Tous les éléments fixés dans l'arrêté préfectoral sont à prendre en compte et à honorer lors du chantier.

Amiens, portes des Flandres	2022		2022/2023				2023/2024				2024/2025		
	avril	mai/aout	septembre	octobre/février	mars	avril/aout	septembre	octobre/février	mars	avril	mai/aout	septembre/avril	mai/aout
1. Constitution et instruction du dossier		dépôt instruction 4 mois											
2. Suivi de chantier			chantier										
Obturation/Destruction des sites naturels			obturation 1j		obturation 1j		obturation 1j						
Achèvement des travaux					batiments achevés, accès disponible					batiments achevés, accès disponible			
Suivi de nidification des espèces protégées		1 suivi				1 suivi							
Recommandation sur des essences à prioriser pour conserver et améliorer l'habitat des Moineaux domestiques													
3. Suivi post chantier												1 suivi	1 suivi

